

Règlement

Art 1 : Organisation

L'association justice loisirs 87 organise le 23 juin 2019 le cross de la justice.

Art 2 : Épreuves et parcours

Deux parcours sont proposés, se déroulant au parc de l'Aurence 1 rue du Mas Gigou Limoges et au Moulin Pinard

- 5 km composés d'une boucle
- 10 km composés de 2 boucles
- 1000 mètres et 2000 mètres pour les enfants
- randonnée

Départ commun aux 2 courses : 10 heures - rue Halevy Limoges.

Départ course enfants : 11 heures au bord de l'étang du parc.

Départ randonnée : 10 heures 15 au bord de l'étang du parc.

Art 3 : Inscription

A l'aide du bulletin :

- * par courrier association justice loisirs – 17 place d'Aine 87031 Limoges cedex
- * par mail asso-ca-limoges@justice.fr
- * ou sur place (au départ) à partir de 8 heures 30.

Une inscription ne sera valable que si le dossier est complet (bulletin d'inscription, certificat médical, licence ou autorisation parentale pour les mineurs).

Art 4 : Conditions d'admissions

Le cross de la justice est ouvert à tous, hommes, femmes, enfants, licenciés ou non.

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou d'athlétisme en compétition, délivré depuis moins d'un an avant la date de l'épreuve (ou sa photocopie), ou bien une licence sportive FFA ou UFOLEP saison 2017-2018, autorisation parentale pour les mineurs, seront exigés pour participer à l'épreuve.

Art 5 : Droit d'inscription : 1 Euro symbolique

Art 6 : Retrait des dossards

Les dossards seront retirés le jour de la course (dimanche 23 juin 2019) au parc de l'Aurence à partir de 8 heures 30.

Art 7 : Récompenses

Pour chaque course, les 3 premiers et premières au classement scratch et les premiers et premières de chaque catégorie recevront un lot (non cumulable). Pour la course « enfant », un lot sera attribué à chaque enfants.

Art 8 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Art 9 : Annulation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêt préfectoral, de requête de l'autorité administrative ou de tout autre motif indépendant de la volonté des organisateurs ou de toute autre circonstance susceptible de mettre en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves, ou d'y mettre fin à tout instant.

Art 10 : Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet, entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Art 11 : Droit à l'image

La participation au cross entraîne pour les concurrents une renonciation à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée illimitée, dans le monde entier.

DU FAIT DE SON ENGAGEMENT

le concurrent reconnaît avoir pris connaissance et accepté le présent règlement.

BULLETIN D'INSCRIPTION - Cross de la Justice 2019

Dimanche 23 Juin 2019 à 10 heures

Parc de l'Aurence, 25 Rue du Mas Gigou - Limoges

Bulletin à retourner le plus rapidement à l'association Justice Loisirs 87

17, place d'Aine 87031 LIMOGES cedex ou par mail asso-ca-limoges@justice.fr

Cocher le choix de votre participation

- | | |
|---|---|
| ☐ Course 5 Kms Adultes | ☐ Course "Mino" - 800 Mètres |
| ☐ Course 10 Kms Adultes | ☐ Course Enfants - 1 Kms |
| ☐ Randonnée Adultes et Enfants | ☐ Course Enfants - 2 Kms |

Appartenance

- | | |
|---|--------------------------------------|
| ☐ Fonction Publique d'état | ☐ Gendarmerie |
| ☐ Fonction Publique Territoriale | ☐ Avocat |
| ☐ Fonction Publique Hospitalière | ☐ Justice |

Nom Prénom

Né(e) le Sexe ☐ F ☐ M Catégorie

Adresse

CP Ville

Téléphone Je suis joignable Adresse Mail

N° de licence 2018/2019

Joindre la photocopie de la licence sportive 2018/2019

Fédération

Club

ou **CERTIFICAT MEDICAL** de non contre-indication à la pratique de la course à pied ou randonnée datant de moins d'un an

SIGNATURE OBLIGATOIRE

DATE :

Cadre réservé à l'organisation
DOSSARD N°

Pour les enfants mineurs

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Monsieur (ou Madame)

Demeurant et agissant en qualité

de père - mère, autorise mon fils - ma fille

à participer au CROSS ou RANDONNEE DE LA JUSTICE du 23 Juin 2019

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant

Fait le : à

Signature

Nos partenaires



CA
CENTRE OUEST
Toute une banque
pour vous

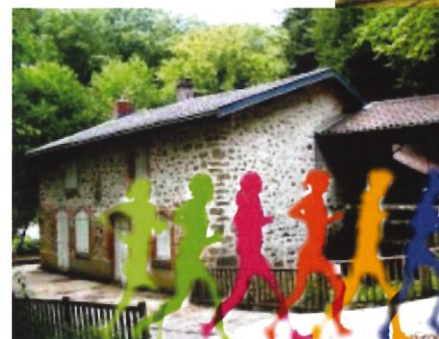
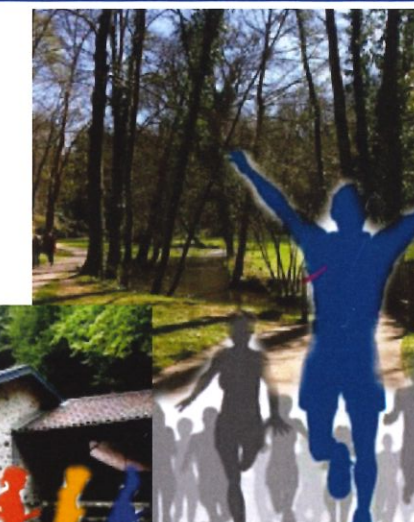
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



Courses à pied - Randonnée
5 Kms et 10 Kms (2 boucles)

Courses «Mino» 800 m, Enfants 1 km — 2 kms

*Buvette
et
Restauration
sur place*



Site Parc de l'Aurence
25 Rue du Mas Gigou
87000 Limoges



JUSTICE



JULIEN MONTIEL

06 61 01 02 04

46 avenue de Général Leclerc

rrunlimoges@gmail.com

